

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 1 octobre 1951.-

N° 2512/ACRI.



Objet:
Bois de construction
pour chapelles-écoles.-

Monsieur l'Abbé Supérieur,

Suite à votre lettre du 25-9-1951 sollicitant
du bois de construction, j'ai l'honneur de vous demander
de vouloir bien me spécifier en quels matériaux se fera
cette construction:

fondation, mortier, surélévation, toiture.

Veillez agréer, Monsieur l'Abbé Supérieur,
l'assurance de ma considération très distinguée.

L'Administrateur de Territoire,
ANTONISSEN W.,

Monsieur l'Abbé
Supérieur de la Mission

de & à

C Y A N I K A .-